

Au 1^{er} avril 2019, les prestations familiales et sociales versées par les Caf sont revalorisées de 0,3 %

Comme tous les ans, les montants de certaines prestations familiales et sociales versées par les caisses d'Allocations familiales (Caf) sont revus à la hausse au 1^{er} avril.

La Base mensuelle des allocations familiales (Bmaf), qui sert à calculer la plupart des prestations familiales (Allocations familiales, allocation de rentrée scolaire, Paje, etc.) est revalorisée de 0,3%. Elle passe de 411,92€ à 413,16€.

De même, les montants maximums de l'allocation de base, de la PreParE (prestation partagée d'éducation de l'enfant), l'AJPP (allocation journalière de présence parentale) et l'Aeeh (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) sont également revalorisés à hauteur de 0,3 %. Le premier versement intégrant ces nouveaux montants s'effectuera à partir du mois de mai.

Les nouveaux montants des prestations familiales sont disponibles en pièce jointe.

[Après la hausse et l'élargissement de la Prime d'activité en janvier dernier](#), le revenu de solidarité active (Rsa) et le Revenu de solidarité (Rso) augmentent :

[Le Rsa](#)

Le montant maximum du revenu de solidarité active (Rsa) passe de 550,93€ à 559,74€ par mois pour une personne seule, de 826,40€ à 839,61€ pour les couples (qu'ils soient mariés ou non).

Le montant de la prestation varie en fonction du nombre d'enfants ou de personnes à charge. Par exemple, le Rsa peut atteindre jusqu'à 1 175,45€ pour un couple avec 2 enfants à charge.

[Le Revenu de solidarité](#)

En Martinique, en Guadeloupe, à la Réunion, en Guyane ainsi qu'à Saint Pierre-et-Miquelon, le montant maximum du Revenu de solidarité (Rso) passe de 518,90€ à 527,20€ par mois. Cette prestation s'adresse aux personnes bénéficiant du Rsa depuis au moins deux ans, qui ont entre 55 et 65 ans et sans activité professionnelle durant la perception de cette allocation. L'ouverture de droits au Rso met fin au droit au Rsa.

La prochaine revalorisation de [l'Allocation aux adultes handicapés \(Aah\)](#) aura lieu en novembre prochain. Son montant maximum qui s'élève actuellement à 860€ devrait atteindre 900€ à taux plein.



Contact presse

Virginie Rault
presse@cnaf.fr
01 45 65 68 84